

## **PROGRAMME DE PARRAINAGE HEDHOFIS**

### **Conditions d'utilisation**

Sous réserve des présentes Conditions d'utilisation (les « Conditions »), Hedhofis s'engage à rétribuer les membres admissibles pour la conclusion de chaque Abonnement qualifié d'un Parrainé qualifié. Plus d'informations sur le Programme de parrainage Hedhofis (« Programme de parrainage ») sont fournies ci-après. L'acceptation des présentes Conditions est nécessaire pour pouvoir prétendre au paiement d'une commission pour le recrutement de Parrainés qualifiés.

### **MEMBRES ADMISSIBLES**

Pour participer au Programme de parrainage, vous devez être un membre actuel de Hedhofis (un « Parrain », également, « vous »).

### **PARRAINÉS QUALIFIÉS**

Sous réserve des présentes Conditions, les Parrains peuvent recevoir une commission pour la présentation d'un Parrainé qualifié à Hedhofis. Un « Parrainé qualifié » désigne toute personne ou entité présentée par un Parrain à Hedhofis par l'entremise du formulaire donnant lieu à la conclusion d'un nouvel « Abonnement Hedhofis qualifié » pour un : bureau fermé, un poste dédié ou un poste nomade. Il est entendu que la commission ne sera octroyée que pour un abonnement Hedhofis qualifié initial. Les contrats d'abonnements ultérieurs conclus par des Parrainés qualifiés pour une période d'engagement renouvelée ou dans le cadre d'une extension d'espace de bureau ne vous permettent pas de percevoir une commission.

Pour qu'un abonnement soit considéré comme un Abonnement Hedhofis qualifié, les critères suivants doivent être remplis par le Parrainé qualifié :

- Le contrat d'Abonnement Hedhofis qualifié doit être conclu au plus tard dans les 90 jours suivants la demande de Parrainage;
- Il ne peut s'agir d'un ancien membre ou d'un membre actuel Hedhofis;
- Il ne peut s'agir :
  - d'une entité dont le Parrain est un employé, un partenaire ou le détenteur d'une participation majoritaire;
  - d'une filiale, d'une société affiliée ou d'une entité liée au Parrain ou aux employeurs du Parrain;
  - d'une entité ayant la même société mère que le Parrain, l'employeur du Parrain, ou toute société affiliée ou entité liée au Parrain ou à l'employeur du Parrain.
- Le contrat d'Abonnement Hedhofis qualifié doit être conclu et demeurer en vigueur pendant au moins 90 jours.

## **PROCÉDURE**

### **Formulaire de Parrainage**

- Tous les Parrains peuvent accéder au formulaire de demande de Parrainage. Le formulaire de Parrainage peut être utilisé pour parrainer un nouveau membre potentiel souhaitant souscrire un Abonnement Hedhofis qualifié sous réserve des Conditions décrites dans les présentes.

### **Demandes de Parrainage**

En outre, toutes les demandes de Parrainage incomplètes ou ne respectant pas les procédures décrites dans les présentes Conditions seront considérées comme invalides et ne donneront pas droit à une commission. Veuillez noter que l'ensemble des demandes de Parrainage sont acceptées sous réserve de leur confirmation après approbation par un membre de l'équipe Hedhofis. Hedhofis conservera à tout moment le droit, à sa seule discrétion, d'accorder un abonnement à un Parrainé potentiel présenté par un Parrain.

### **Contact de Hedhofis avec un Parrainé potentiel**

Après réception d'une demande de Parrainage, Hedhofis prendra contact avec le Parrainé potentiel en confirmant la réception de la demande de Parrainage.

## **COMMISSIONS, AVANTAGES ET PAIEMENT**

### **Commissions et avantages\***

Sous réserve des présentes Conditions, pour chaque abonnement d'un Parrainé qualifié, les Parrains seront admissibles à percevoir une commission. Les Parrainés qualifiés seront admissibles à l'Avantage nouveau membre décrit ci-dessous. Hedhofis se réserve le droit de déterminer l'admissibilité à la commission et aux autres avantages en vertu des présentes.

#### **Poste en aire ouverte**

<b>Nombre de postes</b>	<b>Avantage nouveau membre</b>	<b>Commission du Parrain</b>
De 1 à 3	1 mois gratuit en prime sur tout engagement égal ou supérieur à 12 mois**	200 \$
De 4 à 6		400 \$
6 et +		600 \$

#### **Bureau privé**

<b>Nombre d'abonnements</b>	<b>Avantage nouveau membre</b>	<b>Commission du Parrain</b>
De 1 à 5	1 mois gratuit en prime sur tout engagement égal ou supérieur à 12 mois**	300 \$
De 5 à 10		600 \$
10 et +		1 200 \$

\* *La présente offre de commission ne peut être jumelée à aucune autre promotion.*

\*\* *Pour avoir droit à un (1) mois gratuit dans le cadre du Programme de parrainage, un Parrainé qualifié doit souscrire un Abonnement Hedhofis qualifié pour une période d'au moins douze (12) mois.*

+ *Les commissions sont soumises à la condition que l'Abonnement Hedhofis qualifié du Parrainé qualifié demeure en vigueur pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours.*

Le Parrainé qualifié sera admissible à un (1) mois gratuit pour une période d'engagement de douze (12) mois ou plus. Tout mois supplémentaire gratuit sera ajouté à la fin de la période d'engagement du Parrainé qualifié.

Le Parrain reçoit (sous réserve du respect par le Parrainé qualifié de la condition relative à la durée minimale de l'Abonnement Hedhofis qualifié de quatre-vingt-dix [90] jours) une commission basée sur le nombre d'abonnements que le Parrainé qualifié prend dans le cadre de ses contrats d'abonnement, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

### **Paiement des commissions**

Les commissions pourront être distribuées en fonction du choix du Parrain qualifié selon les options suivantes : application du montant admissible sur le loyer suivant la signature entre Hedhofis et le Parrainé potentiel ou réception d'une carte-cadeau au montant attribué.

### **Litiges relatifs aux paiements**

Tous les litiges potentiels relatifs aux commissions ou à tout autre montant à payer doivent être signalés par écrit à l'adresse suivante : [communaute@hedhofis.com](mailto:communaute@hedhofis.com) . Vous devez transmettre toute contestation dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception d'un avis de paiement, à défaut de quoi vous serez considéré comme ayant renoncé à toute contestation au titre du ou des paiements.

### **Trop-perçu par le Parrain**

Au cas où vous percevriez une commission d'un montant supérieur à celui auquel vous avez droit, en raison d'erreurs de calcul, de déductions non comptabilisées ou pour toute autre raison, vous devrez rembourser à Hedhofis sans délai le trop-perçu, tel que déterminé par Hedhofis. À défaut de remboursement dans les meilleurs délais de ce trop-perçu, Hedhofis pourra le déduire de vos paiements futurs, et vous pourriez être suspendu ou disqualifié du Programme de parrainage, à la seule discrétion de Hedhofis.

### **DISQUALIFICATIONS**

Un Parrain peut être disqualifié du Programme de parrainage pour les raisons suivantes :

- Soumission d'une fausse piste de parrainage;
- Communication d'informations inexactes;
- Fausse déclaration quant au lien du Parrain avec un Parrainé potentiel;
- Présentation d'une personne ou d'une entité expressément exclue du droit de devenir un Parrainé qualifié en vertu des présentes Conditions;
- Participation ou implication dans des activités criminelles ou frauduleuses;
- Non-respect des présentes Conditions.

Un Parrain disqualifié n'est plus admissible au Programme de parrainage et ne pourra plus prétendre à une quelconque commission ou à d'autres avantages en vertu des présentes, sauf si Hedhofis décide d'annuler spécifiquement cette disqualification, à son entière discrétion. Toute disqualification relève de l'entière discrétion de Hedhofis. En plus de la disqualification du Programme de parrainage, Hedhofis peut exercer tout autre droit et recours auquel Hedhofis peut prétendre.